



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale
18 April 2023

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023

Du 5 au 9 juin 2023, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

**Fonds des Nations Unies pour la population
Bilan statistique et financier, 2022**

Résumé

Le présent rapport résume les résultats financiers du FNUAP en 2022 et sa situation financière au 31 décembre 2022. Les données fournies ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Elles sont provisoires et sujettes à un audit externe.

En 2022, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a demandé au FNUAP de modifier sa méthode de comptabilisation des produits pour les contributions aux ressources ordinaires. Auparavant, le FNUAP comptabilisait les produits dans l'année pour laquelle la contribution était destinée. Il en résultait que les produits étaient comptabilisés sur la base de l'échéancier indiqué par un donateur dans l'accord, lorsque les contributions aux ressources ordinaires devaient être reçues une année donnée. Il s'agit désormais des « contributions reçues », tandis que les « produits » désignent le montant comptabilisé au cours de l'année où l'accord devient contraignant. Ce changement a deux conséquences : i) les produits pour les ressources ordinaires sont comptabilisés dans l'année de signature de l'accord ; ii) la valeur totale de l'accord est comptabilisée dans les produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants sont destinés à être versés ultérieurement.

Les contributions brutes du FNUAP reçues en 2022 sont les plus élevées jamais enregistrées. Elles atteignent 1 551,2 millions de dollars É.-U. et dépassent l'objectif du Plan stratégique de 40,3 % ainsi que les contributions reçues en 2021 (1 464,1 millions de dollars É.-U.) de 5,9 %. Cette augmentation est due aux contributions brutes aux ressources ordinaires, qui ont augmenté de 7,2 % pour atteindre 442,5 millions de dollars É.-U., et aux autres ressources, qui ont augmenté de 5,4 % pour atteindre 1 108,7 millions de dollars É.-U.

En 2022, les dépenses ont augmenté de 11,8 % pour s'établir à 1 453,8 millions de dollars É.-U. (contre 1 300,7 millions en 2021), en partie du fait de l'intensification des interventions programmatiques dans les contextes humanitaires visant la fourniture de soins et de services de qualité.

Les réserves et les soldes des fonds du FNUAP au 31 décembre 2022 s'élevaient à 2 235,4 millions de dollars É.-U. (contre 1 727,8 millions en 2021). Les ressources ordinaires disponibles pour la programmation s'établissaient à 188,0 millions de dollars É.-U. le 31 décembre 2022 (contre 181,2 millions en 2021), notamment grâce à une gestion financière prudente visant à assurer la continuité des activités du FNUAP en cas de pénurie de financement. Les soldes des autres ressources s'élevaient à 1 480,3 millions de dollars É.-U. le 31 décembre 2022 (contre 1 480,3 millions en 2021) ; ils comprennent les 494,4 millions de dollars É.-U. de contributions que le Fonds n'a pas encore perçus et qui ne sont par conséquent pas disponibles pour les dépenses (421,2 millions de dollars É.-U. en 2021).

Le FNUAP clôt l'exercice 2022 sur de bons résultats en matière de mobilisation des ressources et affiche une solide



santé financière. Les perspectives pour 2023 et au-delà restent stables en raison des risques persistants pour la paix et la stabilité, ainsi que des révisions des financements continues dues à l'adaptation des économies mondiales à la période suivant la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, les activités du FNUAP et la réalisation de ses objectifs stratégiques requièrent des apports ponctuels de produits prévisibles issus des contributions, en particulier des ressources ordinaires, mais aussi de ressources plus flexibles et provenant d'un groupe plus large de donateurs.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

Rapport de la Directrice exécutive

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Ressources totales	3
III.	Ressources ordinaires	14
IV.	Autres ressources	15
V.	Encaisse et placements.....	17
VI.	Autres actifs et passifs	18
VII.	Conclusion	19

ANNEXES

Les annexes sont disponibles sur le [site Web du Conseil d'administration du FNUAP](#).

Annexe 1.

- Tableau 1. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022
- Tableau 2. État de la situation financière au 31 décembre 2022
- Tableau 3. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022
- Tableau 4. Aperçu des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022
- Tableau 5. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Afrique de l'Est et Afrique australe
- Tableau 6. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
- Tableau 7. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – États arabes
- Tableau 8. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Asie et Pacifique
- Tableau 9. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Amérique latine et Caraïbes
- Tableau 10. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Europe de l'Est et Asie centrale
- Tableau 11. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Activités mondiales
- Tableau 12. Charges afférentes aux programmes de pays, aux activités régionales et au budget institutionnel, par région et par pays ou territoire bénéficiaire, pour l'année terminée le 31 décembre 2022
- Tableau 13. Charges afférentes aux programmes, par bénéficiaire (pays les moins avancés et pays en développement sans littoral) – ressources ordinaires
- Tableau 14. Plan de ressources intégré, 2022-2025
- Tableau 15. Composante des ressources affectées aux programmes, 2022-2025

Tableau 16. Budget institutionnel, 2022-2025

Tableau 17. Charges afférentes au budget institutionnel en 2022, par catégorie

Tableau 18. Ressources ordinaires – Contributions déposées supérieures à 1,0 million de dollars É.-U. pour 2021 et 2022

Tableau 19. Ressources ordinaires – Changements apportés aux réserves et aux soldes des fonds, 2018-2022

Annexe 2. Classement des pays et territoires : Plan stratégique du FNUAP, 2022-2025

Annexe 3. Bilan annuel des incidences financières de l'application de taux de recouvrement différenciés et des dérogations approuvées

I. Introduction

1. Le présent rapport résume les résultats financiers du FNUAP en 2022 et sa situation financière au 31 décembre 2022. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Les chiffres qu'il contient sont provisoires et susceptibles de faire l'objet d'un audit externe. Les totaux peuvent sembler inexacts en raison des arrondis.

2. Le tableau 1 de l'annexe 1 présente l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022, ventilés par ressources ordinaires, autres ressources et ressources totales. Le tableau 2 de l'annexe 1 présente l'état de la situation financière au 31 décembre 2022. Le tableau 3 de l'annexe 1 présente l'état des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022¹.

3. Les données fournies ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de celles des tableaux 14, 15 et 16 de l'annexe 1, qui présentent, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d'exercice modifiée), l'utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d'allocation des ressources.

4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les contributions nettes correspondent aux contributions brutes après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts, des provisions pour contributions à recevoir douteuses et, en 2022, des remboursements d'impôt sur le revenu aux contribuables d'un État Membre.

II. Ressources totales

A. Contributions reçues et produits

5. En 2022, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a demandé au FNUAP de modifier sa méthode de comptabilisation des produits pour les contributions aux ressources ordinaires. Jusque-là, le FNUAP comptabilisait les produits dans l'année où la contribution était prévue, sur la base de la réception d'espèces ou de la signature d'un accord contraignant (celui de ces deux éléments qui se réalisait en premier). Les produits au titre des ressources ordinaires étaient toutefois différés lorsque les contributions étaient versées explicitement pour une année future donnée, notamment dans le cadre d'accords pluriannuels. Ce fonctionnement donnait lieu à une constatation des produits au titre des ressources ordinaires sur la base de l'échéancier des paiements indiqué par un donateur dans l'accord. La méthode comptable modifiée ne concerne que la présentation des informations comptables. Elle ne change ni le fonctionnement de l'organisation ni ses interactions avec les donateurs. Le FNUAP continue de les encourager à signer des accords pluriannuels et à verser les contributions dans les meilleurs délais.

6. Le tableau 1 ci-dessous présente les contributions brutes aux ressources ordinaires pour les cinq dernières années sur la base de la méthode comptable précédente. Les ressources sont comptabilisées en

¹ Les annexes du présent rapport sont disponibles sur le [site Web du Conseil d'administration](#) du FNUAP.

contributions dans l'année de versement prévu. Elles apparaissent en tant que « contributions ». Ces informations permettent de comparer les données du présent rapport avec les produits présentés dans les précédents examens statistiques et financiers.

7. Conformément à la méthode comptable modifiée, les produits provenant des ressources ordinaires et des autres ressources sont comptabilisés de la même manière. Ils sont comptabilisés dans leur intégralité à la conclusion d'un accord, sauf si celui-ci stipule des conditions que le donateur a déjà appliquées. Lorsque les accords de contribution comprennent des conditions, le FNUAP comptabilise un passif et la constatation des produits est différée jusqu'à ce qu'elles soient remplies. Ce changement de politique a deux conséquences : i) les produits pour les ressources ordinaires sont comptabilisés dans l'année de signature de l'accord ; ii) la valeur totale de l'accord est comptabilisée dans les produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants sont destinés à être versés ultérieurement.

8. En vertu des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le FNUAP est tenu de recalculer selon la méthode comptable modifiée les chiffres comparables de 2021 dans ses états financiers ainsi que ceux de 2022. Par conséquent, le tableau 2 ci-dessous présente les produits bruts au titre des ressources ordinaires selon la méthode comptable modifiée. Le changement de méthode comptable a entraîné une réduction des produits de 51,6 millions de dollars É.-U. pour 2022 et une augmentation de 192,4 millions de dollars É.-U. pour 2021. Ces modifications représentent l'incidence nette de la constatation anticipée des produits en fonction de la date de signature des accords plutôt que de l'année de versement prévu des contributions.

Tableau 1
Produits bruts des contributions 2018-2022

	En millions de dollars É.-U.				
	2022	2021	2020	2019	2018
Ressources ordinaires – Brutes	442,5	412,6	416,8	373,5	378,8
Autres ressources – Brutes	1 108,7	1 051,5	850,9	996,7	876,8
Total des contributions brutes	1 551,2	1 464,1	1 267,7	1 370,2	1 255,6
<i>Autres ressources, en pourcentage du total des contributions</i>	<i>71,5 %</i>	<i>71,8 %</i>	<i>67,1 %</i>	<i>72,7 %</i>	<i>69,8 %</i>

Tableau 2
Produits bruts pour 2021-2022

	En millions de dollars É.-U.	
	2022	2021
Ressources ordinaires – Brutes	390,9	605,0
Autres ressources – Brutes	1 108,7	1 051,5
Total des contributions brutes	1 499,6	1 656,5
<i>Autres ressources, en pourcentage du total des contributions</i>	<i>73,9 %</i>	<i>63,2 %</i>

9. Les informations présentées dans la suite de cette section se fondent sur les contributions (tableau 1) plutôt que sur les produits constatés en vertu de la nouvelle méthode comptable (tableau 2).

10. En 2022, les contributions brutes du FNUAP ont augmenté de 5,9 % pour atteindre 1 551,2 millions de dollars É.-U. (contre 1 464,1 millions en 2021). Il s'agit du niveau le plus élevé de produits de contribution enregistré au cours d'une année. Ce chiffre dépasse 1,0 milliard de dollars É.-U. pour la sixième année consécutive.

11. Les contributions brutes aux ressources ordinaires ont augmenté de 7,2 % pour atteindre 442,5 millions de dollars É.-U. (contre 412,6 millions en 2021), dépassant de 17,5 % l'objectif du Plan

stratégique de 376,7 millions de dollars É.-U. Cette augmentation est principalement due aux contributions supplémentaires reçues de quatre États membres.

12. En 2022, seules 30,6 % des contributions aux ressources ordinaires ont été décaissées au FNUAP au cours du premier semestre de l'année, soit un peu plus de la moitié du pourcentage reçu en 2021 (59,4 %). Le FNUAP continue d'encourager les donateurs à verser leurs contributions dans les meilleurs délais pour mieux gérer les ressources financières et atténuer les risques de change.

13. Les contributions brutes aux autres ressources ont augmenté de 5,4 % pour atteindre 1 108,7 millions de dollars É.-U. (contre 1 051,5 millions en 2021). Elles permettent au FNUAP de dépasser de 52,1 % l'objectif de son Plan stratégique de 728,8 millions de dollars É.-U. Cette augmentation est principalement due à une augmentation considérable des contributions aux fonds thématiques d'affectation spéciale et à une augmentation des ressources reçues par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies. Les contributions reçues pour les instruments de financement hautement affectés ont diminué pour s'établir à 37,8 % des produits bruts des contributions de 2022 (41,0 % en 2021). Cette diminution est imputable à la croissance des financements thématiques et des financements reçus par l'intermédiaire d'autres organismes et départements des Nations Unies.

14. En raison de ces tendances, la part des ressources ordinaires en pourcentage du total des contributions brutes a augmenté de 0,3 point de pourcentage pour atteindre 28,5 % (contre 28,2 % en 2021), mais est restée en deçà de l'objectif de 30,0 % fixé dans le Pacte de financement des Nations Unies².

15. Si le FNUAP salue l'accroissement global des ressources, il est préoccupant que le taux de croissance des ressources ordinaires reste inférieur au taux de croissance des autres ressources. Cette situation limite la flexibilité des programmes, alourdit les coûts administratifs et entraîne des difficultés et des risques pour la planification, la mise en œuvre et la continuité des programmes. Aussi le FNUAP continue-t-il d'encourager les donateurs, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, à contribuer davantage aux sources et instruments de financement flexibles, en particulier aux ressources ordinaires, qui demeurent la pierre angulaire des activités du FNUAP.

16. Les autres produits ont augmenté de 13,2 millions de dollars É.-U. en 2022 pour atteindre 111,7 millions de dollars É.-U. (98,5 millions de dollars É.-U. recalculés en 2021). Cette évolution résulte principalement du recalcul des autres produits de 112,4 à 98,5 millions de dollars É.-U. en 2021, en application de la méthode comptable modifiée (voir la section III). Elle est partiellement compensée par des augmentations du recouvrement des coûts indirects et la vente des stocks du FNUAP.

B. Charges

17. Les charges totales ont augmenté de 11,8 % en 2022 pour atteindre 1 453,8 millions de dollars É.-U. (contre 1 300,7 millions en 2021), comme le résume le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Total des dépenses

	En millions de dollars É.-U.		Pourcentage	
	2022	2021	2022	2021
Programmes et budget institutionnel	1 407,3	1 273,1	96,8	97,9
Programmes de pays, programmes mondiaux et régionaux et autres activités relatives aux programmes	1 218,3	1 086,4	83,8	83,5
Budget institutionnel – Brut	189,0	186,7	13,0	14,4
Siège	46,5	27,6	3,2	2,1
Siège	46,5	27,6	3,2	2,1
Total des dépenses	1 453,8	1 300,7	100,0	100,0

² [A/74/73/Add.1](#)

18. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous récapitulent les dépenses afférentes aux programmes et au budget institutionnel engagées par le FNUAP pour atteindre les résultats en matière de développement et les produits liés à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles qui ont été énoncés dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, lui-même annexé au Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025. 2022 étant la première année du nouveau plan stratégique, les tableaux ne comprennent qu'une seule année.

Tableau 4
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

	Ressources 2022-2025 (à titre indicatif)		Données réelles pour 2022	
	En millions de dollars É.-U.	Pourcentage	En millions de dollars É.-U.	Pourcentage
<i>Résultat 1 : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale</i>	1 719,0	33,2	402,9	28,6
<i>Résultat 2 : Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables</i>	1 504,1	29,1	353,7	25,1
<i>Résultat 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes</i>	1 074,4	20,8	448,6	31,9
Produits liés à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles (EEO)	873,6	16,9	202,2	14,4
Total des dépenses	5 171,1	100,0	1 407,3	100,0

Tableau 5
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par produit du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

	Ressources 2022-2025 (à titre indicatif)		Données réelles pour 2022	
	En millions de dollars É.-U.	Pourcentage	En millions de dollars É.-U.	Pourcentage
Résultats en matière de développement	4 297,6	83,1	1 205,1	85,6
<i>Produit 1 : Politique et redevabilité</i>	417,8	8,1	112,2	8,0
<i>Produit 2 : Qualité des soins et des services</i>	1 470,1	28,4	502,0	35,7
<i>Produit 3 : Normes sociales et de genre</i>	402,5	7,8	198,4	14,1
<i>Produit 4 : Changements et données démographiques</i>	528,2	10,2	85,8	6,1
<i>Produit 5 : Action humanitaire</i>	1 255,5	24,3	196,0	13,9
<i>Produit 6 : Adolescent(e)s et jeunes</i>	223,5	4,3	110,7	7,9
Produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles	873,6	16,9	202,2	14,4
<i>EEO 1 : Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats</i>	189,9	3,7	42,4	3,0
<i>EEO 2 : Gestion optimisée des ressources</i>	515,1	10,0	152,0	10,8
<i>EEO 3 : Développement des partenariats en vue du renforcement de l'impact</i>	168,6	3,3	7,8	0,6
Sous-total	873,5			
Total	5 171,1	100,0	1 407,3	100,0

19. Le tableau 6 ci-dessous présente les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région.

Tableau 6
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région

	En millions de dollars É.-U.		Pourcentage	
	2022	2021	2022	2021
Activités des bureaux de pays et des bureaux régionaux	1 153,1	1 007,3	81,9	79,1
Afrique de l'Est et Afrique australe	285,1	241,5	20,3	19,0
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	194,9	206,3	13,8	16,2
États arabes	231,3	217,6	16,4	17,1
Asie et Pacifique	250,4	197,9	17,8	15,5
Amérique latine et Caraïbes	97,5	76,9	6,9	6,0
Europe de l'Est et Asie centrale	94,0	67,1	6,7	5,3
Activités mondiales	254,2	265,8	18,1	20,9
Total, programmes et budget institutionnel	1 407,3	1 273,1	100,0	100,0

20. Le FNUAP réaffirme son engagement à consacrer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2021, 81,9 % des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, soit 1 153,1 millions de dollars É.-U., ont été engagées sur le terrain (contre 79,1 % du total en 2021, soit 1 007,3 millions de dollars É.-U.).

21. Toutes les régions sauf une ont engagé plus de dépenses en 2022 qu'en 2021. Les taux d'augmentation les plus élevés ont été observés dans la région Europe orientale et Asie centrale (augmentation de 26,9 millions de dollars É.-U., soit 40,1 %) et dans la région Asie et Pacifique (augmentation de 52,5 millions de dollars É.-U., soit 26,5 %). Les dépenses en Europe de l'Est et en Asie centrale ont augmenté en raison de l'intensification des interventions du programme d'aide humanitaire, pour lesquelles les dépenses sont passées de 13,7 à 38,1 millions de dollars É.-U. entre 2021 et 2022. Les dépenses dans la région Asie et Pacifique ont augmenté tant pour les activités de développement que pour les activités humanitaires. Les dépenses de développement sont passées de 110,8 à 134,0 millions de dollars É.-U. entre 2021 et 2022 ; les activités humanitaires, de 67,2 à 97,9 millions de dollars É.-U. sur la même période.

22. Les dépenses dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ont diminué de 11,4 millions de dollars É.-U. (5,5 %), principalement en raison d'une baisse des dépenses d'aide au développement, qui sont passées de 131,7 à 104,0 millions de dollars É.-U. entre 2021 et 2022. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation des dépenses humanitaires, qui sont passées de 54,8 à 69,5 millions de dollars É.-U. entre 2021 et 2022.

23. Le modèle d'activité du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025 introduit une classification en trois niveaux (I, II et III) des pays ou territoires où le Fonds est présent, selon qu'ils atteignent ou dépassent les seuils relatifs aux trois résultats transformateurs décrits dans le plan³. La répartition par niveau des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau 7 ci-dessous. Étant donné qu'il s'agit de la première année du nouveau plan stratégique et du système de classification par niveau, il n'indique que les dépenses de 2022.

³ La liste de tous les pays ou territoires où le FNUAP est présent et leur classification conformément au modèle d'activité du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 figure à l'annexe 2.

Tableau 7
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par niveau*

	En millions de dollars É.-U. Pourcentage	
	2022	2022
Dépenses dans les pays	1 087,5	77,3
Niveau 1	730,9	51,9
Niveau 2	225,4	16,0
Niveau 3	109,6	7,8
Programmes plurinationaux	21,5	1,5
Interventions mondiales et régionales	46,7	3,3
Régionales	27,3	1,9
Mondiales	19,4	1,4
Autres dépenses mondiales et régionales^(*)	273,1	19,4
Régionales	38,3	2,7
Mondiales	234,8	16,7
Total, programmes et budget institutionnel	1 407,3	100,0

(*) Comprend les charges imputables aux bureaux régionaux ou au siège ne portant pas sur des interventions mondiales ou régionales, telles que les activités relatives aux programmes financées au moyen d'autres ressources et les dépenses liées au budget institutionnel.

24. Les charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires dans 59 pays ou territoires relevant de la catégorie des pays les moins avancés ou des pays en développement sans littoral se sont élevées à 155,5 millions de dollars É.-U. en 2021 (50,0 % du total des charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires), soit une augmentation de 30,0 % par rapport à 2021 (119,5 millions de dollars É.-U., soit 48,0 % du total des charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires).

25. Les charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires dans les petits États insulaires en développement se sont élevées à 14,7 millions de dollars É.-U. en 2022, soit 2,8 % de plus que les 14,3 millions de dollars É.-U. dépensés l'année précédente.

26. Les charges afférentes aux interventions humanitaires ont augmenté en termes absolus et relatifs pour s'établir à 527,2 millions de dollars É.-U., soit 43,3 % des dépenses totales de programme (contre 393,6 millions de dollars É.-U. ou 36,2 % des charges totales des programmes en 2021). La majeure partie des dépenses humanitaires (41,5 %) ont été engagées pour la fourniture de soins et de services de qualité.

27. Le FNUAP continue de donner la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans les activités de ses programmes. En 2022, 804,6 millions de dollars, soit 66,1 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon significative à l'égalité des genres (contre 729,7 millions de dollars É.-U. en 2021, soit 68 % du total).

28. Le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour mettre en œuvre les activités des programmes de pays. Le total des dépenses afférentes aux programmes engagées par ces partenaires a augmenté pour la sixième année consécutive, tant en termes absolus qu'en pourcentage du total des charges afférentes aux programmes. Il s'élevait à 467,6 millions de dollars É.-U. en 2022, soit 38,4 % du total des charges afférentes aux programmes (contre 408,0 millions de dollars É.-U. en 2021, soit 37,6 % du total).

29. Engagé à promouvoir la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP a maintenu les dépenses afférentes

aux activités relevant de ses programmes mises en œuvre par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies en 2022 à un niveau légèrement inférieur à celui de 2021, à 18,3 millions de dollars É.-U. (contre 19,4 millions en 2021). La majeure partie de ces dépenses concernait la mise en œuvre conjointe avec le Programme alimentaire mondial d'un programme visant à réduire la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes grâce au renforcement des capacités en République arabe syrienne (7,2 millions de dollars É.-U.).

30. Le coût de la collecte et de la gestion de la redevance du système des coordonnateurs résidents dans le cadre de l'option administrée par le Fonds a été estimé à 109 200 dollars É.-U. (contre 105 000 l'année précédente) et continue d'être géré dans le cadre des ressources administratives existantes conformément aux processus établis en 2020.

31. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 donnent davantage d'informations sur les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat, produit et niveau du Plan stratégique 2022-2025, ainsi que par région, type d'aide, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre. Le tableau 12 de l'annexe 1 ventile les charges de 2022 par pays ou territoire. Le tableau 13 ventile quant à lui les charges afférentes aux programmes qui ont été financées par des ressources ordinaires dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

32. Le tableau 8 ci-dessous fournit la répartition de l'ensemble des charges par nature.

Tableau 8
Total des dépenses par nature

	En millions de dollars É.-U.		Pourcentage	
	2022	2021	2022	2021
Dépenses de personnel	350,7	335,1	24,1	25,8
Fournitures des programmes (produits de santé reproductrice et autres)	215,4	232,8	14,8	17,9
Programmes d'aide en espèces	9,7	7,7	0,7	0,6
Services contractuels et professionnels	309,2	297,6	21,3	22,9
Renforcement des compétences et formation des homologues	169,0	137,8	11,6	10,6
Fournitures, matériel et frais de fonctionnement	266,2	216,4	18,3	16,6
Déplacements	59,9	36,3	4,1	2,8
Autres frais généraux ⁴	73,6	37,0	5,1	2,8
Total	1 453,8	1 300,7	100,0	100,0

33. L'accroissement de 4,7 % des dépenses de personnel reflète une réduction du taux global de vacance de postes en 2022 et l'augmentation de la rémunération du personnel dans certains lieux, comme l'établit la Commission de la fonction publique internationale.

34. Les dépenses en produits de santé reproductrice et autres fournitures des programmes ont diminué de 7,5 % pour atteindre 215,4 millions de dollars É.-U. (contre 232,8 millions en 2021). Si la valeur des fournitures des programmes achetées en 2022 a augmenté, celle des fournitures livrées aux partenaires d'exécution a diminué en 2022. Aussi les dépenses de fournitures du programme avaient-elles baissé et le solde des stocks augmenté à la fin de l'année (voir la section VI). Ce phénomène dépend de plusieurs facteurs, notamment du moment où les activités humanitaires sont nécessaires et entreprises, des fournitures restant dans l'inventaire du FNUAP pendant leur transit jusqu'à ce qu'elles soient remises au partenaire d'exécution, et de l'allongement des délais de transit des marchandises.

35. Les charges afférentes aux programmes d'aide en espèces ont augmenté de 26,0 % pour atteindre 9,7 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 7,7 millions en 2021). Cette évolution reflète la stratégie du FNUAP visant à mettre en œuvre et à promouvoir la distribution de bons et d'espèces pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes, en particulier dans les contextes humanitaires, aux services de santé

⁴ Comprendent les coûts financiers, les dépréciations et amortissements, les pertes de valeur et les autres dépenses.

sexuelle et reproductive, ainsi qu'aux biens et services permettant de lutter contre la violence basée sur le genre. Le nombre de pays mettant en œuvre des programmes d'aide en espèces est passé de 24 à 34 entre 2021 et 2022. Une grande partie des dépenses engagées en 2022 concernait des programmes d'assistance en espèces et en bons d'achat mis en œuvre en Afghanistan, en Moldavie, au Myanmar, au Soudan du Sud, au Sri Lanka, dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne.

36. Les charges afférentes aux services contractuels et professionnels ont augmenté de 3,9 % pour atteindre 309,2 millions de dollars É.-U. (contre 297,6 millions en 2021). Les entités et le personnel ont continué de les utiliser pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les domaines de la planification familiale, de la santé maternelle et des soins aux nouveau-nés, et favoriser la prévention et les interventions en matière de violence basée sur le genre.

37. Les charges afférentes au renforcement des capacités et à la formation des homologues ont augmenté de 22,6 % pour atteindre 169,0 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 137,8 millions en 2021.). Une partie de cette augmentation est imputable aux activités visant à prévenir et à combattre la violence basée sur le genre en République démocratique du Congo et en Somalie, ainsi qu'aux activités de recensement menées au Libéria.

38. Les chargées afférentes aux fournitures, au matériel et aux frais de fonctionnement ont augmenté de 23,0 % pour s'établir à 266,2 millions de dollars É.-U. (contre 216,4 millions en 2021). Cette augmentation de 49,8 millions de dollars É.-U. résulte en grande partie d'une intensification de la mise en œuvre des programmes à mesure que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 se sont assouplies, qui s'est traduite par des niveaux de dépenses plus élevés pour le transport terrestre (entretien, carburant, etc.), le matériel de bureau à l'appui des partenaires d'exécution et les services et locaux communs. Elle reflète par ailleurs la part des coûts du nouveau progiciel de gestion intégré assumée par le FNUAP.

39. Grâce à la levée de la plupart des restrictions mondiales aux déplacements liées à la pandémie, les dépenses de déplacement ont augmenté de 65,0 % pour atteindre 59,9 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 36,3 millions en 2021). Cette augmentation est imputable aux déplacements locaux et internationaux. Malgré l'inflation mondiale, ce montant ne représente que 93,0 % des dépenses de déplacement du Fonds avant 2019. Le FNUAP tâche en effet de réduire son empreinte carbone tout en assurant la représentation, la visibilité et la réalisation de sa mission.

40. Les autres frais généraux ont augmenté de 98,9 % pour atteindre 73,6 millions de dollars É.-U. (contre 37,0 millions en 2021). Cette augmentation est due au changement de méthode comptable pour les produits mentionné précédemment. Le solde des comptes débiteurs a été retraité pour 2021 afin d'inclure les engagements des donateurs qui devraient être reçus dans les années à venir en vertu des accords pluriannuels signés. La plupart de ces accords sont libellés dans des devises autres que le dollar É.-U. Compte tenu de la force du dollar É.-U. tout au long de 2022, la réévaluation des contributions ajustées à recevoir a engendré des moins-values latentes supplémentaires à hauteur de 31,3 millions de dollars É.-U.

C. Réserves et soldes des fonds

41. Au 31 décembre 2022, le montant des réserves et des soldes des fonds avait augmenté de 35,2 % pour atteindre 2 235,4 millions de dollars É.-U. (contre 1 727,8 millions en 2021). Le tableau 9 ci-dessous en donne le détail.

Tableau 9
Réserves et soldes des fonds

	En millions de dollars É.-U.	
	2022	2021
Réserve opérationnelle	87,7	82,2
Réserve au titre de l'intervention humanitaire	5,5	5,5
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5,0	5,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières	103,5	92,7
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières		
Ressources ordinaires	553,5	186,3
Autres ressources	1 480,3	1 356,1
Total	2 235,4	1 727,8

42. Fixé à 20,0 % du montant annuel net des contributions aux ressources ordinaires conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le montant de la réserve opérationnelle a augmenté de 6,7 % pour atteindre 87,7 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 82,2 millions l'année précédente) en raison de l'augmentation du montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires en 2022.

43. Malgré le changement de méthode de constatation des produits, la méthode de calcul de la réserve opérationnelle reste la même qu'en 2021. Elle se fonde sur le montant net des produits des contributions reçus. Il s'agit de garantir que le niveau de réserve peut être détenu dans des actifs liquides irrévocables et immédiatement disponibles. La méthode comptable modifiée comptabilise les produits pour les ressources ordinaires sur la base d'arrangements contraignants, y compris pour les accords pluriannuels dont les contributions peuvent ne pas être reçues avant plusieurs années. Si la méthode modifiée de constatation des produits était utilisée comme base pour déterminer le niveau de la réserve opérationnelle, celui-ci connaîtrait chaque année des fluctuations importantes, car il dépendrait alors du moment de la signature des accords et non de la réception des contributions. Si des produits étaient enregistrés, mais que les contributions ne devaient être reçues que plusieurs années plus tard, il serait difficile d'alimenter la réserve en actifs liquides.

44. La réserve au titre de l'intervention humanitaire⁵, qui fonctionne comme un fonds autorenewable, a fourni 25,0 millions de dollars É.-U. de préfinancement d'activités humanitaires (contre 14,5 millions en 2021) et a été reconstituée au niveau approuvé par le Conseil d'administration (5,5 millions de dollars É.-U.).

45. Les soldes des ressources ordinaires affectées⁶ ont augmenté de 11,7 % pour atteindre 103,5 millions de dollars É.-U. (contre 92,7 millions en 2021), principalement en raison d'une augmentation de 14,2 millions de dollars É.-U. des recouvrements de coûts relativement au niveau budgétisé, compensée par une allocation de 8,0 millions de dollars É.-U. utilisée pour la conception et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de planification des ressources organisationnelles, toutes deux affectées à des fonds distincts. Ces sommes ont été placées dans des fonds distincts.

46. Le montant des ressources ordinaires non réservées à des fins particulières a augmenté de 197,1 % pour atteindre 553,5 millions de dollars É.-U. (contre 186,3 millions en 2021) en raison : i) du recalcul du solde d'ouverture pour un ajustement de 367,5 millions de dollars É.-U. résultant du changement de la

⁵ Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de permettre le préfinancement des interventions de secours en situation d'urgence jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords signés avec les donateurs. La réserve est reconstituée après la réception des fonds du donateur.

⁶ Les ressources ordinaires réservées à des fins particulières sont des fonds affectés par la direction à des fins spéciales qui ne sont pas disponibles pour le financement des programmes.

méthode de constatation des produits (cet ajustement ne représente pas une entrée de trésorerie, mais l'enregistrement de produits pour des engagements pluriannuels pour les ressources ordinaires, où l'entrée de trésorerie devrait être transférée au FNUAP entre 2022 et 2027) ; ii) d'un déficit des produits sur les dépenses de 47,3 millions de dollars É.-U. dans le solde du fonds programmable, principalement lié au changement de la méthode comptable de constatation des produits. L'annulation d'un ajustement de produits de 51,6 millions de dollars É.-U. en 2022 et sa comptabilisation en 2021 en vertu de la date de signature des accords ont entraîné une augmentation des produits recalculés en 2021 et une baisse des produits en 2022, malgré les ressources reçues en 2022.

47. Le montant total des ressources ordinaires disponibles pour le financement des programmes au 1^{er} janvier 2023 a augmenté de 3,8 % pour atteindre 188,0 millions de dollars É.-U. (contre 181,2 millions en 2022), principalement grâce à une gestion financière prudente visant à assurer la continuité des activités du FNUAP en cas de pénurie de financement, et en raison de la réception de contributions supérieures à l'objectif du Plan stratégique. Le tableau 19 de l'annexe 1 met en regard les soldes des ressources ordinaires réservées et non réservées et les fonds disponibles pour la programmation au 1^{er} janvier 2023. Dans le cadre des mesures d'atténuation des risques contre les tendances défavorables des recettes et les fluctuations des taux de change, le FNUAP débloquera ces fonds progressivement afin qu'ils soient dépensés au cours des années à venir en tenant compte des dernières informations disponibles et de garantir que les ressources seront suffisantes pour se conformer aux orientations du Conseil d'administration pour la durée du nouveau plan stratégique et du nouveau cycle budgétaire intégré.

48. Au 31 décembre 2022, les soldes des fonds non réservés des autres ressources ont augmenté de 9,2 % pour atteindre 1 480,3 millions de dollars É.-U. (contre 1 356,1 millions l'année précédente). Ce montant correspond aux ressources reçues pour la mise en œuvre des activités relatives aux programmes dans le cadre d'accords pluriannuels, ainsi qu'aux 494,4 millions de dollars É.-U. de contributions à recevoir (contre 421,2 millions en 2021), qui n'étaient donc pas disponibles pour la programmation.

D. Budget intégré

49. Dans sa décision 2021/18, le Conseil d'administration a approuvé le budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025 (DP/FPA/2021/9), conformément au Plan stratégique du Fonds pour la période 2022-2025. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de dépenses et tous les résultats du FNUAP.

50. Le tableau 14 de l'annexe 1 contient des informations sur l'utilisation réelle des ressources pour le cycle du plan stratégique 2022-2025. On notera qu'il s'agit de la première année du nouveau plan.

51. Les tableaux 14 à 17 de l'annexe 1 fournissent de plus amples informations sur les dépenses du plan de ressources intégré ainsi que sur les composantes programmes et budget institutionnel du budget intégré. Les informations présentées dans les tableaux 14 à 16 ont été obtenues au moyen de la comptabilité d'exercice modifiée et sont cohérentes avec la présentation du budget. Les informations du tableau 17 ont été obtenues au moyen de la comptabilité d'exercice intégrale et sont cohérentes avec les états financiers.

E. Recouvrement des coûts

52. Dans sa décision 2013/9, le Conseil d'administration s'est accordé sur un taux général et harmonisé de recouvrement⁷ des coûts pour les contributions au titre des autres ressources fixé à 8,0 %, ainsi que sur une structure différenciée de recouvrement des coûts pour les fonds thématiques d'affectation spéciale, la participation des gouvernements aux coûts, la coopération Sud-Sud, les contributions du secteur privé et les accords de legs. La Directrice exécutive du FNUAP s'est vue accorder le droit de ne pas appliquer ce taux de recouvrement au cas par cas.

⁷ Le recouvrement des coûts est un mécanisme mis en place pour recouvrer les coûts de fonctionnement de l'organisation qui ne peuvent pas être directement rattachés à un programme.

53. Dans sa décision 2020/12, le Conseil d'administration a approuvé la politique globale conjointe de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux, avec effet à compter du 1er janvier 2022. Par ailleurs, il a demandé au FNUAP de rendre compte des progrès de l'application de la politique, en présentant les incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent, ainsi qu'une liste détaillée de chaque dérogation ou réduction précisant le nom du donateur et du programme, la contribution totale, le taux de recouvrement des coûts appliqué et le montant correspondant à la dérogation ou réduction. Le présent chapitre et l'annexe 3 qui l'accompagne répondent à cette demande.

54. Le tableau 10 ci-dessus récapitule les incidences financières de l'application des taux de recouvrement différenciés et des dérogations approuvées pour l'exercice 2022. De plus amples informations sur les accords figurent à l'annexe 3.

Tableau 10
Incidences financières de l'application des taux de recouvrement différenciés et des dérogations approuvées

	En milliers de dollars É.-U.			Pourcentage
	<i>Recouvrement effectif des coûts</i>	<i>Recouvrement des coûts au taux harmonisé de 8 %</i>	<i>Différence</i>	<i>Taux de recouvrement effectif des coûts en 2022</i>
Fonds thématiques d'affectation spéciale ⁸	12 866	14 704	1 838	7,0
Accords-cadres ⁹	16 713	18 987	2 274	7,0
Taux préférentiels (contributions des gouvernements aux programmes, coopération Sud-Sud et triangulaire)	3 137	5 020	1 882	5,0
Accords multilatéraux prévoyant des taux de recouvrement des coûts réduits ¹⁰	436	494	58	6,5
Exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects	236	284	49	6,1
Total	33 388	39 489	6 101	

55. Les informations comparatives sur les taux de recouvrement des coûts effectivement appliqués au cours des trois dernières années sont résumées dans le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 11
Taux de recouvrement des coûts effectivement appliqué au cours de la période 2020-2022

	Pourcentage			
	2020	2021	2022	2020-2022 (moyenne pondérée)
FNUAP	7,22 %	7,25 %	7,32 %	7,26 %

⁸ Les fonds thématiques d'affectation spéciale sont un ensemble de contributions thématiques faites par une organisation à un mécanisme de financement propre à une entité, dont l'objectif est de favoriser l'obtention de résultats de haut niveau dans le cadre d'un plan stratégique. Ces fonds sont administrés par le FNUAP.

⁹ Les accords-cadres sont des accords de plus large portée conclus conjointement entre un ou plusieurs organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

¹⁰ Les accords multilatéraux prévoyant des taux de recouvrement des coûts réduits sont des accords prévoyant le transfert au FNUAP de ressources d'autres organisations des Nations Unies à partir de financements prévoyant des taux de recouvrement inférieurs. Le transfert de ces taux inférieurs au FNUAP lie contractuellement les organisations des Nations Unies à l'origine du transfert.

56. En 2022 comme en 2021, le FNUAP a accordé trois dérogations (deux avec un taux de recouvrement des coûts réduit de 7,0 % et l'autre sans aucun taux de recouvrement des coûts). Ces dérogations sont à l'origine d'une perte de revenus de recouvrement des coûts pour le FNUAP de 10 059 dollars É.-U. en 2022 (contre 0,0 million l'année précédente). L'application des exonérations accordées les années précédentes a entraîné par ailleurs des recouvrements de coûts inférieurs de 0,05 million de dollars É.-U. à ce qui aurait été dû sans les exonérations (contre 0,3 million en 2021).

57. L'annexe 3 fournit les justificatifs de toutes les nouvelles dérogations et présente de manière détaillée les incidences financières des taux de recouvrement des coûts différenciés et des dérogations appliquées en 2022.

III. Ressources ordinaires

58. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits, des charges et de l'excédent relatifs aux ressources ordinaires pour 2022 et 2021.

Tableau 12
Produits, charges et excédent pour l'année – ressources ordinaires

	En millions de dollars É.-U.	
	2021	2020
Produits		
Produits bruts pour les ressources ordinaires	390,9	605,0
À déduire : transfert vers d'autres recettes pour remboursement de charges fiscales	(5,5)	(4,7)
Autres produits	98,3	81,0
Total des produits	483,7	681,3
Charges		
Dépenses programmatiques	308,1	249,2
Programmes de pays et autres activités relatives aux programmes (hors Fonds d'urgence)	252,0	197,9
Fonds d'urgence	9,3	10,2
Interventions mondiales et régionales	46,8	41,1
Charges afférentes au budget institutionnel	189,0	186,7
Charges afférentes au budget institutionnel	189,0	186,7
Charges relevant du Siège	34,7	13,8
Assurance maladie après la cessation de service et autres charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi imputées sur les ressources du Siège	1,3	8,0
Autres charges relevant du Siège	33,4	5,8
Total des dépenses	531,8	449,7
Excédent de l'année	(48,1)	231,6

59. Les données qui figurent dans le tableau 12 ont été obtenues au moyen de la méthode comptable modifiée introduite en 2022. Par conséquent et comme indiqué dans la section II, les chiffres de 2021 ont été recalculés conformément à la méthode comptable modifiée. Les deux paragraphes suivants font référence aux contributions reçues plutôt qu'aux produits.

60. En 2022, 82 donateurs ont versé des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP (contre 96 en 2021) ; dix donateurs représentent 88,8 % du total des produits provenant des contributions aux ressources ordinaires (contre 87,3 % en 2021). Le tableau 18 de l'annexe 1 récapitule les contributions aux ressources ordinaires déposées supérieures à 1,0 million de dollars É.-U.

61. Parmi les 10 principaux donateurs, huit ont versé leurs contributions dans des devises autres que le dollar É.-U. Le FNUAP gère activement son exposition nette au risque de change, en recourant à des opérations de couverture si nécessaire et en préconisant le paiement anticipé des contributions afin de pouvoir gérer la position de change avec plus de souplesse.

62. Les autres produits ont augmenté de 21,4 % pour atteindre 98,3 millions de dollars É.-U. (contre 81,0 millions de dollars recalculés l'année précédente). Cette augmentation est due au recalcul des autres produits en 2021, dont la valeur est passée de 103,9 à 81,0 millions de dollars É.-U. selon la méthode comptable modifiée. On enregistre ainsi une perte de change latente plus importante compte tenu du renforcement du dollar É.-U. face aux autres grandes devises. Les frais de recouvrement des coûts se sont élevés à 65,9 millions de dollars É.-U. (67,0 % des autres produits) en 2022 (contre 58,7 millions de dollars É.-U. en 2021, soit 56,5 % des autres produits). Ils constituent ainsi la principale composante des autres produits.

63. Le montant total des charges afférentes aux ressources ordinaires a augmenté de 18,3 % en 2022 pour s'établir à 531,8 millions de dollars É.-U. (contre 449,7 millions en 2021), principalement en raison de la hausse des charges afférentes aux programmes de pays et aux autres activités relatives aux programmes, et de la hausse des autres charges relevant du Siège, liée aux pertes sur cession d'actifs transférés aux charges afférentes aux programmes ainsi qu'aux pertes sur placements.

64. Les charges afférentes aux programmes ont augmenté de 23,6 % pour atteindre 308,1 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 249,2 millions en 2021), principalement en raison de dépenses plus élevées dans plusieurs bureaux de pays.

65. Les charges financées par le Fonds d'urgence, le mécanisme de financement interne approuvé par le Conseil d'administration pour fournir aux bureaux extérieurs du FNUAP un financement initial permettant de mettre en œuvre les activités humanitaires avant que d'autres ressources ne soient disponibles, se sont élevées à 9,3 millions de dollars É.-U. (contre 10,2 millions l'année précédente). Elles correspondent aux ressources allouées à 25 bureaux extérieurs (36 bureaux extérieurs en 2020).

66. Les charges afférentes au budget institutionnel ont augmenté de 1,2 % pour atteindre 189,0 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 186,7 millions en 2021) en raison de l'augmentation des frais de déplacement, les restrictions de mobilité ayant été levées à l'échelle mondiale après la pandémie. Cette évolution reflète également une augmentation des dépréciations d'actifs, notamment au Burkina Faso, au Pérou, en Somalie et au Yémen.

67. Les charges relevant du Siège ont augmenté de 142,0 % pour atteindre 33,4 millions de dollars É.-U. (contre 13,8 millions en 2021), principalement en raison d'une augmentation importante des pertes de change latentes sur les contributions à recevoir causée par le renforcement du dollar É.-U. par rapport aux autres grandes devises.

68. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel imputées aux ressources ordinaires. Elles sont classées par résultat et produits du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du FNUAP 2022-2025, ainsi que par niveau de pays, type d'assistance, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre.

IV. Autres ressources

69. Les autres ressources sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Les fonds d'affectation spéciale comprennent notamment les fonds thématiques, les fonds de financement commun et transferts interorganisations des Nations Unies¹¹, et d'autres fonds de cofinancement. Les

¹¹ Les fonds de financement commun des Nations Unies désignent un ensemble de contributions qui sont versées à un mécanisme de financement regroupant plusieurs entités et qui ne sont pas réservées à une entité spécifique des Nations Unies. Ces fonds, gérés par des administrateurs de fonds des Nations Unies et affectés par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance supervisé par les Nations Unies, visent à soutenir des actions spécialement consacrées au développement durable des pays de programme et centrées sur les effets à long terme.

fonds spéciaux comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires, les contributions en nature, les services d'approvisionnement et d'autres fonds.

70. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits, charges et excédents annuels relatifs aux autres ressources pour 2022 et 2021.

Tableau 13
Produits, dépenses et excédent de l'année – Autres ressources

	En millions de dollars É.-U.	
	2022	2021 ¹²
Produits		
Produits bruts pour les contributions	1 108,7	1 051,5
À déduire : remboursements aux donateurs	(9,9)	(6,4)
À déduire : coûts indirects	(66,2)	(58,9)
À déduire : provisions pour contributions à recevoir douteuses	2,1	(1,2)
Autres produits	13,4	8,5
Total des produits	1 048,1	993,5
Charges		
Dépenses programmatiques	910,2	837,2
Fonds d'affectation spéciale	976,1	895,9
À déduire : coûts indirects	(65,9)	(58,7)
Charges relevant du Siège	11,7	13,8
Fonds spéciaux	12,0	14,0
À déduire : coûts indirects	(0,3)	(0,2)
Total des dépenses	921,9	851,0
Excédent de l'année	126,2	142,5

71. Le changement de méthode comptable pour les produits abordé dans la section II n'a pas eu d'incidence sur les autres ressources. Par conséquent, les produits 2021 du tableau 11 n'ont pas été recalculés et restent comparables à ceux de 2022.

72. En 2022, le montant total des produits pour les autres ressources a augmenté de 5,5 % pour atteindre 1 048,1 millions de dollars É.-U. (contre 993,5 millions en 2021), principalement en raison d'une augmentation de 41,5 % des contributions aux fonds thématiques, partiellement compensée par une réduction de 16,6 millions de dollars É.-U. (2,7 %) des contributions provenant des accords de cofinancement et par une réduction de 28,7 millions de dollars É.-U. (11,6 %) des contributions versées par l'intermédiaire des fonds communs des Nations Unies et des transferts interorganisations. Les organisations du système des Nations Unies (y compris les fonds communs et les transferts interorganisations) sont les principaux financeurs des autres ressources du FNUAP pour la sixième année consécutive. Ils y ont ainsi contribué à hauteur de 218,7 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 247,4 millions en 2021).

73. En 2022, 75,7 % des contributions brutes aux autres ressources provenaient des 10 principaux donateurs, soit 5,7 points de pourcentage de plus qu'en 2021. Les accords représentant 44,0 % des produits bruts des contributions des 10 principaux donateurs étaient libellés dans des devises autres que le dollar É.-U., soit une augmentation de 3,0 points de pourcentage par rapport à 2021.

74. Parmi les produits bruts des contributions, 467,6 millions de dollars É.-U., soit 41,0 % du total, étaient destinés à des fins humanitaires. Il s'agit du niveau le plus élevé de financement humanitaire

¹² Les chiffres pour l'année terminée le 31 décembre 2021 du tableau 13 n'ont pas été recalculés, car il n'y a pas eu d'ajustement des autres ressources résultant du changement de méthode comptable pour les produits.

généralisé par le FNUAP au cours d'une seule année à ce jour (2021 : 348,6 millions de dollars É.-U., soit 33,2 % du total). De nouvelles contributions importantes étaient destinées aux interventions humanitaires en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen.

75. Les autres produits ont augmenté de 57,6 % pour atteindre 13,4 millions de dollars É.-U. (contre 8,5 millions en 2021), principalement en raison d'une augmentation des revenus de 3,3 millions de dollars É.-U. au titre des intérêts sur les comptes bancaires grâce à la hausse des taux d'intérêt en 2022 (2021 : 0,9 million de dollars É.-U.), des gains de change de 4,7 millions de dollars É.-U. (contre 3,5 millions en 2021), et de l'augmentation de 4,7 millions de dollars É.-U. des produits provenant de la vente des stocks du FNUAP (contre 3,5 millions en 2021).

76. Les dépenses totales financées par les autres ressources en 2022 ont augmenté de 8,3 % pour atteindre 921,9 millions de dollars É.-U. (contre 851,0 millions en 2021). Le montant annuel des produits a dépassé celui des charges de 126,2 millions de dollars É.-U., principalement en raison de décalages temporels entre la comptabilisation des produits et des dépenses, la plupart des produits étant enregistrés lors de la signature d'accords contraignants avec les donateurs, tandis que les dépenses sont prises en compte lorsqu'elles sont engagées, c'est-à-dire lors de la fourniture des biens et des services concernés¹³.

77. La hausse des charges afférentes aux programmes est majoritairement imputable à l'augmentation de 31,6 millions de dollars É.-U. des fournitures, du matériel et des coûts de fonctionnement et à l'augmentation de 20,3 millions de dollars É.-U. des dépenses de renforcement des capacités et de formation des homologues, comme le souligne l'analyse des dépenses présentée à la section B ci-dessus.

78. Les charges relevant du Siège ont diminué pour s'établir à 11,7 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre 13,8 millions en 2021), principalement en raison de l'augmentation des moyens alloués aux services d'appui aux achats aux activités de programmes en 2022.

79. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux fonds d'affectation spéciale par résultat et produits du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du FNUAP 2022-2025, ainsi que par niveau de pays, type d'assistance, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre.

V. Encaisse et placements

80. Au 31 décembre 2022, le montant de l'encaisse et des placements détenus par le FNUAP avait augmenté de 27,6 millions de dollars É.-U. pour atteindre 1 717,6 millions de dollars É.-U. (contre 1 690,0 millions l'année précédente), une situation qui s'explique principalement par la croissance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus à la fin de l'année dans le cadre du portefeuille de placements. Le portefeuille de trésorerie du FNUAP est géré par le PNUD dans le cadre d'un accord de prestation de service, conformément aux directives du PNUD relatives à la trésorerie. Le maintien d'un niveau élevé d'équivalents de trésorerie était une stratégie adoptée compte tenu de la hausse des taux d'intérêt à court terme.

81. Sur le montant total de la trésorerie et des investissements, 523,6 millions de dollars É.-U. sont à usage restreint (contre 548,1 millions en 2021). De ce montant, 98,2 millions de dollars É.-U. ont été affectés aux réserves (voir la section C : réserves et soldes des fonds), 378,0 millions de dollars É.-U. ont été réservés pour financer les passifs liés aux avantages du personnel, 33,8 millions de dollars É.-U. correspondent au capital d'un fonds en fiducie privé, et 13,7 millions de dollars É.-U. sont détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent administratif pour les programmes conjoints.

82. Le FNUAP maintient ses placements dans deux portefeuilles distincts. Le portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement et géré par le Programme des Nations Unies pour le développement en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du FNUAP. Au 31 décembre 2022, la valeur de ce

¹³ La note 2 relative aux états financiers du FNUAP présente un résumé des méthodes comptables appliquées par le FNUAP.

portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 1 392,5 millions de dollars É.-U. (contre 1 285,1 millions en 2021), son rendement moyen sur l'année étant de 1,2 % (contre 0,70 % en 2021).

83. Deux portefeuilles distincts, créés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies en 2016 et 2021 et gérés par deux gestionnaires de placements indépendants, investissent les ressources affectées au financement des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et d'autres prestations de fin de service dans des instruments financiers diversifiés et présentant un rendement plus élevé, de composition similaire à celle des placements détenus par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui se composent principalement de titres à revenu fixe et d'actions. Depuis sa création, le FNUAP a transféré 220,0 millions de dollars É.-U. sur ce portefeuille. Il n'a effectué aucun versement supplémentaire en 2022. La juste valeur marchande combinée des deux portefeuilles s'est établie à 300,5 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 347,7 millions en 2021), les taux de rendement annuels se situant entre -14,5 % et -14,3 % en 2022 (alors qu'ils avaient crû de 5,2 % à 9,2 % l'année précédente). Cette perte de valeur n'a toutefois pas eu d'incidence sur le niveau de couverture du financement du passif lié aux avantages du personnel, compte tenu de la réduction importante de l'évaluation actuarielle des avantages du personnel pour 2022 (voir la section VI pour plus d'informations).

VI. Autres actifs et passifs

84. La valeur totale des stocks de produits de santé reproductive et des autres fournitures liées aux programmes détenus pour livraison aux partenaires et distribution aux bénéficiaires ou vente à des tiers a augmenté pour atteindre 89,3 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 78,3 millions en 2021). Cet accroissement est lié à des facteurs tels que les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui allonge les délais d'approvisionnement et l'augmentation des volumes des stocks dans le cadre du soutien du FNUAP aux activités humanitaires menées en Afghanistan, en Éthiopie et au Pakistan, qui impliquent d'importantes composantes de programme pour l'achat et la livraison de fournitures humanitaires pour les programmes entrepris au cours de la deuxième moitié de l'année 2022.

85. Les contributions à recevoir (courantes et non courantes combinées) ont augmenté de 358,6 millions de dollars É.-U. pour atteindre 780,7 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 422,1 millions en 2021) en raison du changement de méthode comptable pour les produits. Les accords pluriannuels demeurent essentiels pour assurer la prévisibilité et la viabilité financière de l'organisation. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des 4,8 millions de dollars É.-U. de provisions pour créances douteuses (7,0 millions de dollars en 2020) établis après un examen minutieux des créances afin d'en assurer le recouvrement.

86. L'encours total des avances sur le fonds d'exploitation dues à la fin de l'année a augmenté de 3,4 millions de dollars É.-U. pour atteindre 22,1 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 18,7 millions en 2021) en raison d'une augmentation des avances non régularisées détenues par les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Le montant de ces dernières a augmenté de 4,9 millions de dollars É.-U. pour atteindre 15,2 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 10,3 millions en 2021). Avant le lancement du nouveau système de planification des ressources, le FNUAP a autorisé un niveau plus élevé d'avances aux partenaires d'exécution au cours des troisième et quatrième trimestres. Cette autorisation constitue un mécanisme d'atténuation des risques permettant d'assurer la continuité des programmes pendant la transition vers le nouveau système de planification des ressources. Malgré le niveau plus élevé d'avances en 2022, les activités ont été mises en œuvre et le solde des avances du fonds de fonctionnement avait été réduit à un niveau raisonnable à la fin de l'année. On peut en déduire qu'il s'agissait d'une décision de gestion des risques efficace. L'encours brut des avances détenues par les organismes des Nations Unies mettant en œuvre des activités dans le cadre de programmes pour le compte du FNUAP a diminué de 0,6 million de dollars É.-U. pour s'établir à 7,8 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 8,4 millions en 2021).

87. Les règlements anticipés et autres actifs ont peu évolué entre 2021 et le 31 décembre 2022 : ils sont passés de 16,2 à 16,5 millions de dollars É.-U. La plupart des règlements anticipés concernent les coûts

liés aux services et aux locaux communs qui n'ont pas été dépensés à la fin de l'année, les allocations pour frais d'études prépayées au bénéfice du personnel du FNUAP et les autres charges constatées d'avance.

88. Les comptes créditeurs et charges à payer ont diminué de 19,8 millions de dollars É.-U. pour s'établir à 97,8 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 117,6 millions en 2021), principalement en raison d'une diminution des comptes créditeurs et des passifs liés aux services d'approvisionnement. La réduction des comptes créditeurs relevait d'une stratégie visant à payer les fournisseurs et les partenaires d'exécution plus tôt, à la fin de l'année 2022, avant de passer au nouveau système de planification des ressources, afin d'atténuer les risques et d'assurer la continuité des activités au début de l'année 2023. Les passifs liés à l'approvisionnement de tiers concernent les services d'approvisionnement pour lesquels des fonds ont été reçus, mais l'approvisionnement n'était pas achevé à la date de clôture.

89. Le montant des autres passifs et produits différés a diminué de 0,2 million de dollars É.-U. pour s'établir à 14,1 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 14,3 millions en 2021). Ce montant se rapporte principalement aux produits différés, qui comprennent les contributions reçues par anticipation et les passifs dus au titre des produits dérivés dans le cadre du portefeuille de placements.

90. Les passifs liés aux avantages du personnel ont diminué de 97,7 millions de dollars É.-U. pour s'établir à 348,0 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (contre 445,7 millions en 2021), principalement en raison d'une diminution de 88,7 millions de dollars É.-U. du passif lié aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service et d'une diminution de 7,6 millions de dollars É.-U. du passif lié à la réinstallation et au rapatriement en fin de service. La diminution de ces passifs est principalement due à une augmentation du taux d'actualisation, qui dépend étroitement des taux d'intérêt annuels. En raison de l'inflation mondiale et de la hausse consécutive des taux d'intérêt fixés par les principales banques centrales dans le cadre des politiques budgétaires menées en 2022, le taux d'intérêt utilisé pour l'évaluation actuarielle est passé de 3,3 % à 5,3 % entre 2021 et 2022. Lorsque l'inflation mondiale se sera atténuée et que les politiques budgétaires reviendront à des taux d'intérêt plus bas, le passif lié aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service devrait repartir à la hausse. Le Fonds commandera une évaluation actuarielle complète pour la fin de l'année 2023.

91. Les passifs liés aux avantages du personnel sont entièrement financés pour 2022, ce qui se traduit par un excédent de 29,9 millions de dollars É.-U. (contre un montant non financé de 39,7 millions de dollars É.-U. en 2021), même après une perte combinée de 23,7 millions de dollars É.-U. en 2022 pour les portefeuilles de placements liés aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service et de fin de service causée par la volatilité du marché résultant d'événements mondiaux inattendus et de la lenteur de la reprise après la pandémie. L'excédent est dû à la diminution du passif lié aux avantages du personnel compte tenu du changement d'hypothèses dans l'évaluation actuarielle mentionnée ci-dessus, ainsi qu'à la stratégie mise en place par le FNUAP pour financer le passif lié aux avantages du personnel. Le niveau de financement est néanmoins très sensible aux tendances et événements futurs qui influent sur les principales hypothèses financières utilisées pour l'évaluation des passifs. Ce fort taux de couverture devrait s'inverser en 2023, une fois que les politiques budgétaires visant à lutter contre l'inflation changeront et que les taux d'intérêt mondiaux diminueront, entraînant ainsi une augmentation des montants des passifs. Cette augmentation devrait être cependant partiellement compensée par une amélioration des performances du portefeuille de placements lorsque les marchés mondiaux se seront redressés après la pandémie. Le FNUAP suivra la situation de près pour s'assurer que les passifs restent entièrement financés, dans la mesure du possible, sans accumulation d'excédents.

VII. Conclusion

92. Le FNUAP finit l'année 2022 en bonne santé financière grâce au soutien continu de ses donateurs et à de bonnes pratiques de gestion financière, et notamment à des processus et des contrôles conçus pour contenir les dépenses dans les limites des ressources financières disponibles. Les perspectives pour 2023 et au-delà sont également bonnes en raison des risques persistants pour la paix et la stabilité, ainsi que des révisions de financement continues dues à l'adaptation des économies mondiales à la période suivant la

pandémie de COVID-19. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles peuvent avoir une incidence sur la capacité du FNUAP à générer des produits et à mettre en œuvre les activités relevant de ses programmes. Le FNUAP restera agile, innovant et axé sur les résultats. Il s'adaptera, au besoin, pour réaliser ses priorités stratégiques énoncées dans le Plan stratégique 2022-2025. Le FNUAP compte toujours sur ses donateurs pour lui verser en temps voulu des contributions prévisibles, en particulier des ressources ordinaires, qui sont essentielles à ses activités et à la réalisation de ses résultats stratégiques.
